

Le collège du Val de Vire va-t-il rouvrir : la cour d'appel de Nantes va trancher

Mardi 13 mai 2025, la cour d'appel de Nantes a étudié le dossier concernant la fermeture du collège du Val de Vire entériné par le Calvados en avril 2023.



Le collectif de défense du collège du Val de Vire était allé à une séance du conseil départemental du Calvados pour s'opposer à sa fermeture.

Le collectif "Non à la fermeture de collège de Val de Vire" a demandé à la cour administrative d'appel de Nantes, ce mardi 13 mai 2025, d'annuler la délibération du conseil départemental du Calvados qui avait entériné en avril 2023 la "fusion des deux collèges de Vire (Calvados).

Cyril Leroux et Elise Montécot, président et vice-présidente de ce collectif de parents d'élèves et d'enseignants, se sont joints à titre individuel à la requête: ils maintiennent que les conseillers départementaux ont commis une « erreur manifeste d'appréciation » qui a entraîné la fermeture du collège de Val de Vire à la rentrée de septembre 2024.

Mais « le département du Calvados est confronté au vieillissement et à une progression quasi-nulle de sa population, ce qui se répercute sur les effectifs de collégiens », a commencé par recontextualiser la rapporteure publique devant les juges nantais.

C'est dans ce contexte qu'une réflexion sur la carte des établissements a été engagée

Les collèges Emile-Maupas (650 places) et du Val de Vire (390 places) ont ainsi été « concernés », comme d'autres, par cette « fusion » de leurs « secteurs de recrutement » respectifs.

Or, des « éléments précis en termes d'évolution démographique » ont été apportés par le Département du Calvados et les requérants « n'établissent pas » qu'ils seraient « incomplets » ou « erronés ». « Les éléments qu'ils développent ne vous retiendront pas », a prévenu la rapporteure publique à l'attention des trois juges nantais.

Les données du Département sont pour le moins parlantes: la baisse des effectifs dans les collèges est globale depuis une vingtaine d'années, et encore plus marquée dans les écoles censées les alimenter en élèves

[Fermeture du collège du Val de Vire : le collectif lance un nouvel appel aux dons](#)

Les « données tronquées » des opposants

Le collège du Val de Vire n'avait ainsi plus que « 255 » élèves en 2022 contre « 291 » en 2015, a-t-elle comparé, alors que l'établissement peut accueillir théoriquement jusqu'à 390 adolescents. Les « projections » du Département en termes d'effectifs laissent même augurer un nombre de « 153 collégiens » à l'horizon « 2029 », a précisé la magistrate nantaise.

« Les requérants se bornent à se prévaloir de données tronquées et d'un courrier du maire », a-t-elle résumé. Le Département du Calvados, présidé par Jean-Léonce Dupont (UDI), se dit même « animé d'une volonté de favoriser la mixité sociale » en fusionnant les deux collèges de Vire.

Sur ce sujet les opposants au projet « ne contestent pas » que les Indices de position sociale (IPS) des deux établissements sont « vraiment très opposés » mais que les « difficultés sociales » des élèves du Val de Vire auraient justement dû inciter le Département à leur « offrir un cadre à taille humaine ».

La « circonstance » que les collégiens doivent faire « deux kilomètres » pour se rendre dans les « équipements sportifs » - ce qui est une « faible distance », en dépit de « la topographie des lieux » - n'est pas de nature à la faire changer d'avis : le Département du Calvados n'a commis

« aucune erreur manifeste d'appréciation » dans ce dossier. Elle a donc proposé de débouter le collectif, Cyril Leroux et Elise Montécot et de les condamner à verser une somme globale de 1 500 € à la collectivité pour ses frais de justice.

[Collège du Val de Vire : le Département du Calvados vote sa fermeture](#)

Une « décision politique forte » espérée

Me Pauline Désert, leur avocate, a toutefois rappelé des « éléments assez cruciaux » pour faire pencher les juges nantais en sa faveur « compte tenu de l'enjeu » : ses clients avaient produit une « attestation du maire » de [Vire](#), qui n'est « pas n'importe qui » et qui disait que les effectifs des écoles de sa commune étaient en progression.

Autour de Caen un collège a fermé en se basant sur des projections identiques, en faisant la même erreur grossière... et cette année on a dû changer la carte scolaire pour juguler les flux d'élèves

Me Pauline Désert a aussi assuré que la « capacité » du collège Emile-Maupas n'est « pas suffisante » pour accueillir les anciens élèves du Val de Vire.

Je suis radicalement en désaccord avec la rapporteure publique sur le sujet : des attestations d'enseignants et de parents d'élèves montrent qu'on ne mange pas correctement au self et que les enfants sont stressés car ils doivent manger vite

L'avocate a donc demandé aux juges de « s'écarter » des conclusions de la rapporteure publique et de prendre une « décision politique très forte ». Et, dans le cas contraire, de ne pas condamner ses clients à verser de frais de justice au Département du Calvados : en première instance, le tribunal administratif de [Caen](#) les avait déjà condamnés à verser 1 500 €.

L'avocate de la collectivité, de son côté, a simplement rappelé que « l'adaptabilité » du service public était aussi un moyen de « garantir sa pérennité ».

La cour administrative d'appel de [Nantes](#), qui a mis sa décision en délibéré, rendra son arrêt dans les prochaines semaines.